

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

DÉLIBÉRATION

D 01364-2024-062

Séance du 19 novembre 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE DIX-NEUF NOVEMBRE À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN
Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine,
VÉLON Guillaume.

Excusées : GINAS Frédérique (pouvoir à COURTOIS Sandrine),
PERTUIZET Anaïs (pouvoir à SYLÉNÉ Florine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : VÉLON Guillaume.

**OBJET : Entretien des chemins communaux : choix de l'entreprise pour le programme 2024
d'apport de cailloux.**

M. l'Adjoint délégué à la voirie explique qu'une estimation d'un besoin d'environ 150 tonnes de cailloux a été faite en lien avec l'agent technique en charge de l'entretien de la voirie. Cet achat viendra compléter le stock de cailloux stocké derrière le local communal et sa mise en place se fera cette fin d'année 2024 et dans le courant de l'année 2025.

Trois devis ont été demandés pour la fourniture de 150 tonnes de concassés 0/31,5 avec livraisons en semi-remorques.

M. l'Adjoint délégué à la voirie présente les propositions de tarifs :

Produits		Fournisseurs					
Libellé	Quantité en tonnes	LAFARGE / FAMY Saint-Laurent-de-Mure		FONTENAT Bourg-en-Bresse		DANNENMULLER Polliat	
		Prix HT	Montant	Prix HT	Montant	Prix HT	Montant
GR 0/31,5 concassé / livraison semi	150	14,46 €	2 169,00 €	15,48 €	2 322,00 €	16,42 €	2 463,00 €
GR 0/31,5 concassé / livraison 6x4	0		0,00 €		0,00 €		0,00 €
		Total HT	2 169,00 €	Total HT	2 322,00 €	Total HT	2 463,00 €
		TVA	433,80 €	TVA	464,40 €	TVA	492,60 €
		Total TTC	2 602,80 €	Total TTC	2 786,40 €	Total TTC	2 955,60 €

	Ordre 1	2	3
Écart	0,00 €	183,60 €	352,80 €
Écart avec prévision budget 2 600,00 €	2,80 €	186,40 €	355,60 €

Le mieux disant étant la société LAFARGE - FAMY, il est proposé de retenir son offre.

M. l'Adjoint délégué à la voirie explique que lors d'intempéries, l'eau ravine la chaussée de la "Route de la Fontaine-du-renard" et du "Chemin du Pré-Varys", occasionnant des dégâts et l'amoncellement de cailloux en bas de la pente. Il est préconisé d'installer des avaloirs pour capter l'eau et l'envoyer dans les fossés. Un devis a été demandé pour les travaux de mise en place des dispositifs sur ces deux voies et l'entreprise EURL BRESSE TERRASSEMENT a fait une proposition de tarif pour 3 avaloirs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société LAFARGE - FAMY pour la fourniture de 150 tonnes de cailloux 0/31.5, pour un montant total TTC de 2 602,80 € ;

ACCEPTER le devis de l'EURL BRESSE TERRASSEMENT pour la fourniture et la mise en place d'avaloirs "Route de la Fontaine-du-renard" et "Chemin du Pré-Varys", pour un montant total TTC de 1 269,60 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2024 ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdits devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société LAFARGE - FAMY pour la fourniture de 150 tonnes de cailloux 0/31.5, pour un montant total TTC de 2 602,80 € ;

ACCEPTTE le devis de l'EURL BRESSE TERRASSEMENT pour la fourniture et la mise en place d'avaloirs "Route de la Fontaine-du-renard" et "Chemin du Pré-Varys", pour un montant total TTC de 1 269,60 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 19 novembre 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 23.11.2024

et publication ou notification
du 26.11.2024

